

COMITE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2007

**A 18h30 à la salle de réunions de la
Mairie de WIZERNES**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON vice-présidents,
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,
Jacques DRIEUX, Daniel HERBERT, Pierre LECERF, Jean PAYEN délégués titulaires.*

Messieurs Francis BERQUEZ, Pierre EVRARD, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Marie LEFEBVRE, Jean VIEILLARD délégués suppléants.

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir après son départ en cours de séance à Madame Marie LEFEBVRE, Monsieur Pierre LURETTE délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Jean-Claude NOEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Monsieur Bertrand PETIT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON,

c) absents non remplacés

Messieurs André BAES, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL, Jean-Jacques DELVAUX, Josse HEUMEZ.



Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 18

Le quorum atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance à 18h30. Il laisse à Monsieur HERBERT, Maire de la commune de WIZERNES, le soin de nous accueillir. M. HERBERT retenu par ailleurs, demande à Monsieur EVRARD de conclure la séance. Monsieur DENIS commence la séance par la lecture des excusés et des pouvoirs et remercie la presse d'être présente et aussi de leur compte rendu de la précédente réunion qui a été remarquable. Il propose à l'assemblée l'adoption de ce compte rendu qui n'a retenu aucune observation, il est voté à l'unanimité. Monsieur DENIS rappelle l'ordre du jour de ce soir qui est d'une grande importance puisqu'il s'agit du débat d'orientation budgétaire 2008.

ADMINISTRATION GENERALE

QUESTION N°1 : désignation du secrétaire de séance
Monsieur Francis DUCROCQ est désigné Secrétaire de Séance

QUESTION N° 2 : Le débat d'orientation budgétaire

Comme chaque année, nous votons plus tôt que les communes ou intercommunalités, le débat d'orientation budgétaire ceci afin d'éviter l'accumulation des réunions et aussi en tant que délégués vous pouvez rapporter nos orientations auprès de vos collectivités. Ce débat a pour but de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le Budget primitif et de tenir informés les élus sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Monsieur Denis rapporte la lecture du DOB, et retrace la mise en place des projets 2007 (mobilisation du champ d'expansion des crues : programme acté et établi et le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents en voie d'être déclaré d'intérêt général).

Les délégués de Watten : Mrs DEVULDER et BERQUET arrivent.

Perspectives 2008

Inondation

En matière de lutte contre les inondations, le comité syndical s'est engagé à mettre en œuvre le programme qui traite au mieux une crue du type de celle de mars 2002 par des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues. Les étapes à venir sont :

- l'engagement de la concertation avec les propriétaires et exploitants des sites, puis avec la population,
- les démarches foncières (acquisition ou mise en place d'une servitude) *M. DENIS souligne qu'il est favorable à l'acquisition mais de toute évidence, c'est l'étude menée actuellement par la SAFER qui nous donnera au final la décision à prendre.*
- en parallèle, la conception technique des aménagements au niveau avant-projet puis projet,
- sur la base de ces définitions techniques, les procédures administratives (autorisation, étude d'impact,...)

En complément à ces aménagements préventifs en fond de vallée, le SmageAa va poursuivre les actions complémentaires :

- accompagnement des communes volontaires pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde, et l'information préventive,
- résorption de désordres hydrauliques locaux, à la demande des communes ou intercommunalités, par réalisation des études d'avant-projet, et accompagnement technique pour mener à bien les projets. *M. DENIS signale que ce soir, la Communauté de Communes de Lumbres a mis à l'ordre du jour de sa réunion, les travaux du projet de Acquin.*
- + cf. volet agricole et rivière

Sur le volet agricole, l'animateur poursuit le développement du projet retenu dans le cadre de l'appel à projets du MEDD en 2006. En 2008, il établira les plans d'action en partenariat avec les acteurs des sites pilotes. Faute d'outils financiers nationaux durables, l'animation est rendue difficile. En 2007, le SmageAa a remis en place un fonds d'aide pour l'implantation de diguettes végétales. Ce fonds sera utilisé de façon complémentaire avec celui existant au PNR et permettant notamment la mise en place de haies. *Concernant le couvert hivernal, M. DENIS a posé la question à l'Etat et à la Chambre d'Agriculture mais n'a toujours aucune réponse. L'Agence de l'Eau que nous avons rencontrée trouve cette opération très intéressante et*

surtout peu coûteuse. Cette année, il n'y a pas d'opération de cette nature mais pour l'an prochain, peut-être que d'autres pistes permettront de renouveler cette action.

Milieux

Le travail fait en 2006 et 2007 pour créer le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents a été considérable. Il vise à ce que l'Aa atteigne le "bon état écologique" en 2015 tel que le préconise la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Pour cela, il définit pour 10 ans tous les travaux d'entretien nécessaires, en y associant des projets d'aménagement qui permettront d'améliorer la qualité du milieu.

Grâce à la Déclaration d'Intérêt Général, l'intervention sur les terrains privés se fera en toute légitimité.

A notre connaissance, c'est la première fois sur le bassin Artois-Picardie qu'un programme aussi complet est mis en place. Le travail accompli est remarquable.

En 2008, l'entretien se poursuit comme les années précédentes et sur la base de ce qui est prévu au plan de gestion. En juin, nous pourrons fêter, avec le PNR, les 10 ans de l'équipe permanente d'entretien de l'Aa.

En parallèle, une étude pour le rétablissement de la libre circulation piscicole est menée (lancée en 2007), ainsi que la première étape de l'évaluation écologique externe du plan de gestion.

La DIG obtenue, le technicien pourra développer, en partenariat avec les acteurs locaux, et notamment les sociétés de pêche et les exploitants riverains de la rivière, la mise en place des petits aménagements à vocation piscicole. *En ce qui concerne les aménagements, Mme BOUTEL faisait remarquer qu'une convention avec la fédération départementale de pêche sera signée, M. EVRARD faisait remarquer qu'il avait été contacté par la Fédération "canoë kayak" et demandait à ce que le SmageAa l'écoute, Mme BOUTEL ajoute qu'il y a un contact entre les techniciens et qu'on essaie de trouver des solutions. M. HOCHART précise qu'il y a une ambiguïté entre pêcheurs et kayak et demande si, dans le plan de gestion est prévue la reconquête de la ripisylve à cela Mme BOUTEL répond que c'est prévu.*

La coordination de la lutte contre le rat musqué à l'échelle du bassin versant se poursuit, dans un contexte d'incertitude vis-à-vis de l'avenir de la lutte chimique. *M. BERTELOOT demande à Mme LEFEBVRE le devenir de la lutte chimique qui explique que, après mai 2009 il n'y aura plus de lutte chimique, la molécule n'existera plus. Beaucoup de questions se posent, notamment celle de la vente des peaux.. la position du GDON est hostile au commerce parallèle qui pourrait se développer et engendrer une dérive incontrôlable. L'association départementale ONDATRA sera dissoute le 31 décembre et des rencontres entre GDON pourront apporter des réflexions sur les moyens à développer pour les prochaines années (développement de piègeurs..) La lutte contre le rat musqué coûte chère. M. DENIS rappelle que l'aide du SmageAa apportée aux GDON sera renouvelée pour 2008.*

Marais

Les projets d'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers par l'ASAMA sont suspendus dans l'attente du retour du secrétaire, Raymond Wartelle.

De notre côté, les stations limnimétriques vont être installées sur trois casiers maraîchers. Ces stations nous fourniront des données précieuses pour l'observatoire du niveau d'eau que nous pourrions mettre en place en 2008. *M. BERTELOOT intervient en demandant comment sera assuré le suivi. M. DENIS répond que les outils apporteront une clairvoyance sur les niveaux et Mme BOUTEL complète en ajoutant que les techniciens du SmageAa assureront les relevés et les mettront à la disposition des gestionnaires des 3 sites. Mme LEFEBVRE ajoute son inquiétude à propos des niveaux du canal qui ne sont plus communiqués et désirerait avoir un historique de 6 mois. Mme BOUTEL lui dit qu'un site Internet existe mais l'historique n'y figure pas, il s'agit de : <http://gestionhydraulique.free.fr/Aa.htm>*

Aspects généraux

En 2008, il est souhaitable de développer notre stratégie de communication :

- A l'intérieur du territoire, pour faire connaître ce que fait et prévoit de faire le SmageAa, pour faciliter la concertation pour la mobilisation du champ d'expansion des crues, pour aider à la

sensibilisation des acteurs locaux qui peuvent s'engager dans nos programmes : lutte contre l'érosion, plantation des berges, ...

- A l'extérieur du territoire : pour faire connaître à nos partenaires et financeurs ce que nous faisons, participer aux échanges d'expérience avec d'autres territoires de S.A.G.E., ... La demande de qualification en Etablissement Public Territorial de Bassin répond à cet objectif. *M. DENIS : à ce jour, aucune nouvelle nous est parvenue, nous savons que la Deûle rencontre quelques soucis.*

La création de supports écrits, mais aussi d'un site Internet du SmageAa, et de supports visuels de terrains (panneaux) sera engagée.

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2004 ¹	2005	2006	2007
Dépenses de fonctionnement	272 335 €	384 374 €	418 897 €	458 017 € ²
Evolution depuis n-1	/	+ 41 %	+ 9 %	+ 9 %

En 2007, les dépenses de fonctionnement ont encore légèrement augmenté. Les dépenses courantes sont pourtant largement maîtrisées, comme annoncé en 2006. L'augmentation est due à deux causes :

-les frais obligatoires engagés pour la Déclaration d'Intérêt Général du plan de gestion de l'Aa et ses affluents. Au 23 octobre 2007, ils s'élèvent à près de 17 000 € ; et il faut encore prévoir environ 5 000 € pour la fin de la procédure. Ces frais sont en partie subventionnés par l'Agence de l'Eau.

-Les frais de remplacement des agents absents (3 % des dépenses actuelles) : congé maternité et arrêts de travail. Une réflexion est en cours sur les arrêts de travail, qui toutefois sont largement imputables aux conditions de travail en extérieur.

Pour 2008, les besoins courants seront stables. Les charges à caractère général le seront également. Toutefois, les démarches liées à la problématique foncière de la mobilisation du champ d'expansion des crues pourront entraîner certains frais imputés au budget de fonctionnement. En effet, en cas d'acquisition des parcelles, les frais pourraient être imputés au budget d'investissement, mais pas dans le cas où le choix du SmageAa se porterait sur la servitude de surinondation.

Par ailleurs, les prestations d'évaluation écologique du plan de gestion et d'étude de rétablissement de la libre circulation piscicole seront comprises dans les dépenses de fonctionnement.

Pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modifier les effectifs du SmageAa. Ainsi ne seront prévues que les augmentations statutaires et les possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement dans leur mission.

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2008. Il n'y aura donc pas de charges financières. Cette possibilité pourra toutefois être envisagée, notamment selon le choix et l'avancement de la stratégie foncière pour la mobilisation du champ d'expansion des crues.

Recettes de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007
Recettes de fonctionnement	944 357 €	613 629 €	638 105 €	671 665 €
Evolution depuis n-1	/	- 35 %	+ 4 %	+ 5 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

¹ Année incomplète (à partir du 16 février)

² Montant provisoire (tout ce qui est mandaté + engagements + estimation salaires et indemnités)

Cette année 2007 encore, elles ont légèrement augmenté du fait que d'importantes opérations subventionnables ont été lancées (plan de gestion). De même, ces recettes sont toujours largement supérieures aux dépenses (+ 47 %), ce qui permet de constituer une réserve pour les investissements à venir, notamment en terme d'aménagement de lutte contre les inondations.

Le maintien des participations de chaque structure adhérente est prévu au même niveau que les années précédentes. *M. DENIS insiste qu'aucune hausse ni de baisse n'est prévue.* L'excédent permettra toujours de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements.

De même, les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner. *Une proposition de Contrat de SAGE avec des objectifs très clairs pourra être étudiée avec l'Agence de l'Eau. Dans tous les cas, M. DENIS rappelle qu'il ne négligera pas de solliciter l'Etat pour des subventions.*

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2004	2005	2006	2007
Dépenses d'investissement	54 407 €	80 188 €	48 655 €	145 524 € ³
Evolution depuis n-1	/	+ 47 %	- 39 %	+ 200 %

Les dépenses d'investissement ont largement augmenté en 2007. Ces dépenses sont essentiellement constituées de la fin des premières phases de maîtrise d'œuvre. Elles annoncent les premiers travaux (désordres hydrauliques locaux, mobilisation du champ d'expansion des crues et études connexes : topographie, géotechnique).

Au 23 octobre 2007, plusieurs engagements de dépenses semblent pouvoir être réalisés avant la fin de l'année : implantation des stations limnimétriques dans le marais, matériel informatique et mobilier de la salle de réunion. *M. DENIS : une date sera prochainement arrêtée avec la municipalité d'Esquerdes pour l'inauguration de la salle de réunion.*

Programme d'investissement

En 2008, les phases de maîtrise d'œuvre se poursuivent, notamment pour la mobilisation du champ d'expansion des crues. Ces phases de conception se feront en parallèle des démarches de concertation, de négociation foncière, et de procédure administrative d'autorisation des travaux. Ainsi, quelque soit le choix du comité syndical, les dépenses d'investissement comprendront en 2008 des acquisitions foncières, au moins pour l'emprise des ouvrages.

Dans le cas de conditions très favorables, notamment foncières, la réalisation des premiers ouvrages en 2008 n'est pas exclue.

En ce qui concerne le moulin Snick, les travaux de mise en place de la passe à poisson et de stabilisation du seuil devraient pouvoir se faire dès que les conditions hydrauliques seront favorables.

Recettes d'investissement

	2004	2005	2006	2007
Recettes d'investissement	/	685 422 €	311 044 €	280 054 €

A la recette 2007, il faut ajouter 780 083 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

³ dépenses mandatées au 23/10/07

Conclusion

La structure du budget du SmageAa évolue vers ce qui avait été annoncé au départ : avec d'un côté, des dépenses de fonctionnement strictement maîtrisées, et de l'autre, des dépenses d'investissement qui se développent pour des opérations concrètes.

Le Comité Syndical accepte le débat d'orientation présenté par M. DENIS.

QUESTION N° 3 : tableau des effectifs – augmentation du temps de travail

M. DENIS rapporteur explique à l'assemblée que la salle de réunions étant terminée, il faut l'entretenir et la personne qui a la charge de l'entretien des bureaux du SmageAa a besoin d'une ½ heure supplémentaire par semaine pour mener à bien sa tâche. Je propose d'augmenter le temps de travail de l'Adjoint technique 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 2h30 par semaine. Le tableau des effectifs sera ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2007. Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte les modifications du tableau des effectifs modifié.

QUESTION N°4 : mobilisation du champ d'expansion des crues – convention de constitution de réserves foncières compensatoires avec la SAFER

M. MEQUIGNON rapporteur donne lecture de la délibération qui consiste à établir une convention de constitution de réserves foncières compensatoires avec la SAFER dans le cadre d'opportunités à proximité des sites retenus dans le programme de mobilisation du champ d'expansion de crues. Le 3 septembre dernier, le comité syndical du SmageAa a approuvé le lancement d'un programme d'aménagement pour la mobilisation du champ d'expansion des crues comprenant 10 à 13 sites à aménager. Ces sites couvrent une superficie de 112 à 120 ha. La politique foncière du SmageAa sera arrêtée suite aux résultats de l'étude foncière pré-opérationnelle menée par la SAFER. En effet, si l'acquisition de l'emprise des digues est indispensable, le reste de l'emprise du site peut soit être acquis, soit être soumis à une servitude de rétention temporaire des eaux. Aux vues de l'étude, le comité syndical sera amené à se prononcer sur la solution la plus opportune. Cette étude devrait nous être présentée avant la fin de l'année 2007.

Aujourd'hui, la SAFER propose de constituer deux réserves situées à : St Martin d'Hardingham-Fauquembergues – Renty. Ces deux réserves (PRUVOST et SENECHAL) représentent 21,5 hectares environ alors que les trois sites regroupent environ 35 hectares. Aucune parcelle n'est dans l'emprise des sites mais leur acquisition permettrait de faciliter la négociation amiable en permettant des échanges de terre. Les échanges se feront au prorata de la valeur des terres.

M. DENIS rappelle que les agriculteurs sont partenaires et que nous connaissons leur sagesse et dans ce cas, il y a aussi la solidarité entre tous (ne pas oublier les crues 2002) mais il reste déterminé, l'intérêt général primera sur l'intérêt privé. Une rencontre entre les représentants de la Chambre d'Agriculture et la FDSEA est prévue. M. MEQUIGNON abonde dans ce sens et ajoute que si ces réserves sont supérieures à la quantité demandée, la SAFER les remet en vente. M. Louis DEVULDER ajoute qu'un bruit court sur les notaires qui ne mettront plus en vente libre les terres libres d'occupation ! Il ajoute que les terres situées derrière la ferme, à proximité des marais, valent très chères par rapport à celles situées au-dessus. M. DHALLEINE demande si les agriculteurs auront une surface échangée identique ? A laquelle répond M. MEQUIGNON que les terres ont un classement par catégorie et cette catégorie départagera les surfaces comme pour un remembrement ajoute M. DUCROCQ. M. DHALLEINE demande qui occupe les terres mises en réserve ? Mme BOUTEL répond que pendant la mise en réserve, c'est la SAFER qui se charge de trouver un exploitant. M. DHALLEINE soulève une autre question à savoir si la SAFER ne peut pas mettre en réserve des terres dont un projet de construction est prévu (résidences de retraités à Merck St Liévin). M. DENIS répond qu'il s'agit d'un projet privé certes, mais d'intérêt général et que le bureau du SmageAa pourra alors se prononcer contre la mise en réserve. M. DEVULDER demande pour la construction de digues où va-t-on chercher la terre? Mme BOUTEL répond qu'il y a une démarche administrative à engager et que l'origine des matériaux se trouve sur place et les acteurs locaux seront consultés.

M. MEQUIGNON propose au Comité Syndical d'autoriser le président à signer la convention qui reprend les démarches suivantes : la SAFER sera informée de la localisation des 13 sites de ce programme, de lui demander d'informer le président pour tout projet de vente à sa

connaissance se situant dans un périmètre de moins de 20 km des sites (proposition de mise en réserve). Aucune recherche active ne sera effectuée à ce stade ; il s'agit simplement de saisir les opportunités. Le président réunira le bureau pour se prononcer sur l'intérêt de saisir l'opportunité ou non. Il informera la SAFER de la décision du bureau et dans le cas de l'accord par les instances décisionnelles de la SAFER pour la mise en réserve, le SmageAa, comme prévu dans le projet de convention, assurera le préfinancement de l'opération par versement du prix de revient des biens mis en réserve. Pendant la durée du stockage, les biens mis en réserve seront occupés précairement. Les produits de cette occupation seront encaissés par la SAFER en contrepartie du règlement des charges pesant sur les biens. Les terrains pourront être échangés pour des parcelles plus propices au projet.

La convention pourra être modifiée ou complétée par avenant à l'issue de l'étude foncière préopérationnelle.

La question est votée à l'unanimité, le Comité syndical autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

QUESTION N°5 : Plan de gestion de l'Aa et ses affluents – cartographie des habitats piscicoles – recrutement d'un(e) stagiaire

La question est rapportée par M. DUCROCQ. Le SmageAa à travers son plan de gestion souhaite réaliser une cartographie des habitats piscicoles sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole. Elle permettra de déterminer les lieux les plus propices à la reproduction des espèces de poissons, leurs capacités de production et ainsi apporter des éléments complémentaires aux différents programmes du plan de gestion (rétablissement de la libre circulation piscicole et restauration des habitats aquatiques). Il est donc proposé au Comité Syndical de recruter un stagiaire niveau Bac+5 sur une longue durée (6 mois). Ce stage se fera de février à juillet voire août 2008.

M. BERTELOOT : un contact financier auprès de la fédération de pêche a-t-il été demandé ? Mme BOUTEL précise que les échanges de données se font dans les deux sens. M. HOCHART demande si l'état des fortes eaux durant les périodes d'hiver et de printemps a été pris en compte ? M. DENIS et Mme BOUTEL ont répondu que M. BRACQ technicien du SmageAa l'a envisagé et qu'il y a une partie du travail de bureau en amont à réaliser.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer la convention et à engager toutes les dépenses se rapportant à la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20, Monsieur EVRARD, remplaçant Monsieur HERBERT, Maire de WIZERNES, offre le pot de l'amitié.

Le président,
C. DENIS